

la lettre du Hérisson

PICARDIE NATURE
BP 50835 - 80008 AMIENS cedex 1
Tél. 03 62 72 22 50
www.picardie-nature.org

LH N° 236
> DÉCEMBRE 2009

le Grenelle
de l'environnement
près de chez vous !

Et aussi...

ERIKA
10 ans après...

FORÊT
le scandale de Madagascar

AGROCARBURANTS
un rapport controversé



RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DEPUIS 1976

Il y avait une vie avant Copenhague... il y en aura une après !



© Sébastien Godefroy

dans ce numéro...

A LA UNE

LE GRENELLE ARRIVE PRÈS DE CHEZ VOUS !

Imprimer la Trame Verte & bleue sur les territoires > P.6

Agriculture : FNE met les acteurs locaux autour de la table > P.7

Réduisons la consommation d'espaces agricoles et naturels > P.8

Vers des plates-formes de logistique urbaine plus performantes > P.9

Le Grenelle prend le large > P.10

Un territoire, un plan pour le climat > P.10

Le Grenelle a mis nos poubelles au régime ! > P.11

PORTRAIT

Claudine Joly > P.3

ACTUALITÉ

Déchets : agir, c'est réduire > P.12

FNE développe un outil pédagogique « agriculture et biodiversité » > P.12

FNE débat de l'avenir de la PAC > P.13

Le bois de rose > P.14

Engagement gouvernemental sur le fret ferroviaire : FNE attend la mise en oeuvre > P.15

Agrocarburants : un rapport contesté par FNE > P.16

10 ans après le naufrage de l'ERIKA : vers une condamnation exemplaire des pollueurs ? > P.17

BIODIVERSITÉ

Brèves > P.18

Le loup ibérique > P.19

UNE RÉGION, UNE ASSOCIATION

Picardie Nature, mer, vent et énergie > P.20

Alors que j'attaque l'écriture de cet éditorial, les pays africains viennent de suspendre leur participation aux groupes de travail des négociations sur le climat à Copenhague. A mi-parcours de cette quinzaine cruciale pour l'avenir de notre planète, cela n'augure rien de bon et conforte les plus pessimistes qui prédisent un accord au rabais et des déclarations n'engageant que ceux qui les écoutent...

Difficile de prévoir l'issue de négociations qui, dans tous les cas, seront finalisées en présence des Chefs d'Etat. De toute manière, il serait naïf de croire que les difficultés auxquelles l'humanité doit faire face vont trouver une réponse avant le nouvel an.

L'enjeu de Copenhague est tout autant démocratique qu'écologique. C'est pourquoi FNE espère que le principe d'une Organisation Mondiale de l'Environnement (OME), avec une compétence juridictionnelle, sera effectivement inscrit dans l'accord de Copenhague. C'est bien une nouvelle gouvernance mondiale de la crise écologique qui se joue dans les prochains jours, au-delà de la bataille des chiffres. Il faut que la manière de négocier évolue. L'engagement des chefs d'Etat et de gouvernement doit être complété par une implication effective des autres représentants de la société civile. Sans OME et sans mécanisme de suivi des engagements, le sommet n'aboutira qu'à un accord de papier.

De même que les décisions prises à Copenhague devront trouver leur traduction à l'échelle des politiques européennes, nationales et territoriales, celles du Grenelle de l'environnement, arrêtées fin 2007, doivent maintenant se concrétiser dans nos régions. Les associations réunies au sein de FNE entendent se mobiliser pour que ce processus ne s'épuise pas et que la négociation menée à l'échelle nationale se poursuive au niveau local. La transcription du Grenelle de l'environnement sur le terrain est la seule façon de lui donner du sens. La mobilisation associative est d'autant plus importante que l'adoption du projet de loi « Grenelle 2 » se fait attendre et que ce retard met le processus en péril.

A l'occasion du sommet de Copenhague, France Nature Environnement a répertorié les projets climaticides (et climatophiles, parce qu'ils existent aussi !) identifiés par ses associations membres. L'objectif de cette carte est de montrer que les causes du dérèglement climatique, comme les conséquences, se mesurent à l'échelle locale. A défaut d'être suffisantes, des réponses locales sont donc nécessaires.

La Lettre du Hérisson est éditée par un imprimeur labellisé Imprim'Vert. Cela signifie qu'il respecte trois objectifs : la bonne gestion des déchets dangereux, la sécurisation des stockages de produits dangereux et l'exclusion des produits toxiques des ateliers. Par ailleurs, la Lettre du Hérisson est imprimée sur du papier certifié PEFC.



Claudine Joly, les convictions exactes

par Bénédicte de Badereau

Depuis 2007, cette ancienne vétérinaire suit les dossiers liés à l'agriculture pour FNE, en alliant rigueur scientifique et sensibilité écologique.

« *Le protocole ne tenait pas debout. Le rapport remis par les experts était indigne.* » Avec une précision chirurgicale, Claudine Joly a décortiqué le document, examiné l'état des connaissances. Et elle en a déduit que l'autorisation de mise sur le marché de l'insecticide Cruiser, début 2009, serait une grossière erreur. Comme à son habitude, cette ancienne vétérinaire s'est forgée ses opinions à la lumière de la science.

Les dossiers sur l'agriculture sont remarquables par leur complexité. « *Pour en comprendre les manques, les failles, ma formation scientifique et mon esprit critique me servent beaucoup.* » En 2002, Claudine Joly arrête d'exercer la médecine vétérinaire pour reprendre le chemin de l'université et se lancer dans le bénévolat. Passionnée par la complexité du vivant, elle a entrepris des études de biologie à Caen. Parallèlement, elle s'investit au Crepan, le Comité Régional d'Étude pour la Protection et l'Aménagement de la Nature) en Basse-Normandie et rejoint FNE.

Au sein de la fédération, elle échange en continu avec les autres spécialistes de l'agriculture. Elle raconte : « *J'ai l'impression de me former en permanence. Nous avons la même sensibilité écologique, nous rencontrons les mêmes problématiques.* » En 2007, Jean-Claude Bévillard, pilote du réseau agriculture, lui propose de représenter la fédération à l'Observatoire des distorsions économiques en agriculture. « *Cela été une expérience extrêmement formatrice. Nous sommes tout de suite rentrés dans*

le vif du sujet, avec des débats sur les pesticides, le Gaucho, le Régent. » Elle participe ensuite au Grenelle de l'Environnement aux côtés de Pierre Guy et monte au créneau. « *Je n'aime pas spécialement me mettre en avant. Mais après quelques instants de stress, je suis prise par le travail de fond.* »

Entre deux réunions, dans le Calvados, où elle vit, Claudine Joly est la conservatrice bénévole de l'ancienne carrière d'exploitation de quartzite de Sassy. « *C'est un site que j'aime beaucoup, où je vais souvent me balader.* » La roche acide affleure dans la grande plaine calcaire, une flore particulière y pousse, on y retrouve des espèces silicicoles et calcicoles. « *La sophistication de la nature me fascine, confie-t-elle. Cela m'inspire beaucoup de respect.* »

Elle observe notre société avec lucidité. « *On se désintéresse de ce qui n'a pas un lien direct avec l'économie. Ce que je crois, c'est que nous pourrions faire mieux. Je suis rentrée dans le monde associatif en espérant être rassurée sur le sort de notre environnement. Plus j'avance, plus je suis inquiète.* »

Aujourd'hui, d'autres rapports, d'autres protocoles l'attendent. Le dossier du Cruiser n'est pas clos, l'autorisation de mise sur le marché pour 2010 devrait bientôt être annoncée. Claudine Joly prépare un diplôme de spécialisation vétérinaire « apiculture, pathologies apicoles ». Les abeilles et autres pollinisateurs ont plus que jamais besoin de ses compétences.



LE GRENELLE ARRIVE PRÈS DE CHEZ VOUS !

Alors que le projet de loi « Grenelle 2 » n'est toujours pas adopté, l'ensemble des associations réunies au sein de FNE s'emploient dès à présent à faire vivre le processus « Grenelle » dans les territoires.
Passage en revue des actions conduites par FNE.





© Frédéric Poussin

par **Benoît Hartmann**,
chargé de mission du pôle *Aménagement Durable des Territoires* de FNE

Depuis que FNE existe, elle met en œuvre dans les territoires, et avant même son invention, les engagements d'un Grenelle de l'Environnement qui aura mis longtemps à arriver. Rien d'étonnant à cela puisque nous sommes à l'origine de nombre de positions adoptées par le Grenelle de l'Environnement qui ne sont que la transcription de notre action au quotidien, depuis près de quarante ans et portée par plus de trois milles associations de terrain.

Depuis la fin de cette concertation, France Nature Environnement mobilise ses ressources humaines et matérielles pour les mettre au service des fédérations et associations et leur fournir la « boîte à outil » de la territorialisation du Grenelle : des outils de diagnostic, des outils de mise en œuvre et un accompagnement pas à pas.

La territorialisation connaît de multiples traductions qui traversent l'ensemble des thématiques environnementales : Aménagement durable du territoire, Transports et Mobilité, santé, eau, biodiversité, agriculture, forêt, industrie, gouvernance...FNE est sur tous les fronts, en pointe du combat environnemental, toujours de façon transversale.

Nous sommes pourtant nombreux à n'être encore que des « Messieurs Jourdain » de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement dans les territoires : la faisant sans le savoir alors même que l'on doit le faire savoir et s'en prévaloir !

Du fait des engagements obtenus de haute lutte, en poursuivant notre action, nous territorialisons aujourd'hui le Grenelle : que l'on défende sur le terrain l'essor des énergies renouvelable et la sobriété énergétique ; que l'on se batte au quotidien pour le maintien et la restauration d'un haut niveau de biodiversité, souhaitable en soi, mais aussi comme une assurance survie face au dérèglement climatique; que l'on s'implique dans tous les comités de bassin pour garantir, à terme, un bon niveau de qualité des eaux; que l'on se batte pour connaître et prémunir la population contre les pollutions, que l'on s'implique pour limiter la production de déchets, que l'on se porte en justice pour limiter l'étalement urbain et l'artificialisation, gros consommateurs d'espaces ruraux, forestiers et naturels ... Partout où la nature a besoin de nous !

Nous devons être en capacité de répondre à nos interlocuteurs, à nos détracteurs, à nos partenaires et à l'ensemble des citoyens, quant à la réalité de la transcription du Grenelle de l'Environnement sur le terrain. Il faut prouver que les expressions du type « ça ne changera rien ! » et « rien ne se passe » ne sont plus de mise en ces temps de mobilisation générale du tissu associatif et de la société civile. Il s'agit de relever un défi, difficile, mais sans précédent. La chance nous est offerte de refonder les territoires et la dynamique socio-économique autour de l'environnement, pour faire émerger un projet soutenable, durable et désirable. Anticiper peut permettre, parfois, de faire d'un handicap possible une force : anticiper sur la fin du pétrole bon marché c'est promouvoir des énergies renouvelables et propres avec de nouveaux arguments. De même des alternatives agréables et efficaces aux déplacements en « auto-solo » sont de bons arguments pour substituer le « me libérer de ma voiture » au « me priver de ma voiture »...

Non seulement FNE territorialise le Grenelle de l'Environnement, avec des moyens nouveaux, mais bien souvent elle va au-delà de ce qui est préconisé, défendant les mêmes objectifs que ceux pour lesquels elle s'est battue lors des tables rondes. Les engagements du Grenelle sont le fruit du compromis issu de la gouvernance à 5 collèges. Ils constituent pour nous, un minimum vital, en deçà de nos objectifs initiaux, mais indispensables.

Alors que les engagements, décidés en 2007 et pas encore votés à ce jour, tardent à connaître leur traduction législative, les acteurs de cette concertation ne doivent pas attendre les bras croisés. Il appartient à chacun des cinq collèges d'accompagner les décisions prises collectivement, à la mesure de leur engagement propre. A ce titre nous assumons la responsabilité de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement pour ce qui concerne le collège ONG, pesant sur les autres collèges pour qu'ensemble nous sortions de la culture de la dénégation ou de la culpabilité pour entrer dans celle de la responsabilité librement assumée.



IMPRIMER LA TRAME VERTE & BLEUE SUR LES TERRITOIRES

par **Maxime Paquin**, chargé de mission du pôle *Biodiversité*
et **Romain Suaudeau**, chargé de mission du pôle *Eau*

© Michel Bramard



Seuil noyé à l'endroit de l'ancien barrage de Maisons rouges

Restaurer les réseaux écologiques. Telle est la mission de la trame verte et bleue (TVB). Bien avant l'annonce de la création de cette TVB, FNE était à l'œuvre lors de l'élaboration des Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE). Explications

La proposition de la fédération France Nature Environnement (FNE) de création du réseau écologique national comme mesure phare pour la biodiversité lors du Grenelle de l'environnement, s'est traduite par l'engagement n°73 avec la création de la Trame verte et bleue (TVB).

MAINTENIR ET RESTAURER LES RÉSEAUX ÉCOLOGIQUES

Pour FNE, la trame verte et bleue vise donc à maintenir et restaurer les réseaux écologiques, ces continuités écologiques constituées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques les reliant. Ce maillage d'espaces connectés nécessaires aux fonctionnements des habitats, ainsi qu'aux cycles de vie des diverses espèces de faune et de flore sauvages, doit garantir leurs capacités de libre évolution et de reconquête, notamment dans un contexte de changement climatique.

Un comité opérationnel est réuni par le MEEDDM depuis début 2008 pour déterminer les dispositifs de mise en œuvre de la TVB. FNE est membre de ce comité et a proposé des contributions rédigées en commun avec ses deux associations membres qui ont aussi participé au Grenelle de l'environnement (la LPO et la Ligue ROC).

UN SCHÉMA DIRECTEUR

Actuellement, il est prévu qu'un document intitulé "schéma régional de cohérence écologique" (SRCE) soit co-élaboré, en 2010, par le préfet de région et le conseil régional en lien avec un comité régional TVB rassemblant les acteurs régionaux des territoires.

Ce schéma constitue donc la première étape de la territorialisation de la TVB avant sa traduction dans les documents d'urbanisme. Ce schéma intègre aussi les

éléments pertinents définis dans le cadre de la politique de l'eau et des Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SDAGE): par exemple les cours d'eau classés (démarche réglementaire obligatoire prévue par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA de 2006), dont une partie est déjà identifiée dans les SDAGE) et les zones humides participant à la préservation de la ressource en eau. Ces schémas, véritables outils de programmation, visent à atteindre les objectifs de bon état des masses d'eau et de continuité écologique des cours d'eau. Ils viennent d'être adoptés fin 2009 et s'appliqueront de 2010 à 2015, pour être révisés avant un nouveau cycle de 6 ans (2016-2021).

L'ACTION DE FNE DEPUIS 5 ANS

Durant les 5 dernières années d'élaboration des SDAGE, FNE et l'ensemble de son mouvement associatif se sont investis dans les différentes instances de concertation, notamment les Comités de bassin, en charge de la politique de l'eau. Le travail sera poursuivi en 2010 pour accompagner la mise en œuvre des SDAGE et de leurs programmes de mesures aux différentes échelles d'action, particulièrement via les SAGE et au niveau des bassins versants, tout ceci en lien avec la construction de la TVB.

Par ailleurs, FNE souhaite préparer dès maintenant son mouvement associatif à sa participation à l'élaboration des SRCE, en organisant une animation spécifique et des réunions associatives d'échanges sur le sujet (en cours). Lorsque les dispositifs seront définitivement connus, une nouvelle phase explicative sera nécessaire pour que le mouvement FNE puisse s'impliquer pleinement dans la démarche et pour qu'il porte une ambition pour la TVB à la hauteur des enjeux d'érosion de la biodiversité.

Démantèlement du barrage de Blois

LE PROJET DE LOI GRENELLE II QUI ENCADRE LA TVB À L'ARTICLE 45 INDIQUE :

- **LA TRAME VERTE COMPREND :**
 1. Les espaces naturels importants pour la préservation de la biodiversité, et notamment tout ou partie des espaces protégés au titre du code de l'environnement ;
 2. Les corridors écologiques constitués des espaces naturels ou semi-naturels ainsi que des formations végétales linéaires ou ponctuelles, permettant de relier les espaces mentionnés au 1 ;
 3. Les bandes végétalisées le long des cours d'eau.
- **LA TRAME BLEUE COMPREND :**
 1. Les cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux figurant sur les listes établies dans le cadre des SDAGE ;
 2. Tout ou partie des zones humides identifiées dans le cadre des SDAGE ;
 3. Les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux et zones humides importants pour la préservation de la biodiversité et non visés aux 1 ou 2.

PROPOSITIONS FNE POUR UN DISPOSITIF COMPLET ET À LA HAUTEUR DES ENJEUX

- réaliser un inventaire exhaustif du patrimoine naturel incluant les interrelations entre la biodiversité et les activités humaines (atlas communaux) ;
- fixer un niveau d'opposabilité fort pour les espaces de la TVB de façon à peser dans l'aménagement du territoire ;
- doter les documents d'urbanisme d'outils pertinent pour identifier les espaces de la TVB ;
- flécher des financements pour la mise en œuvre de la TVB et la gestion de ces espaces : via des mesures fiscales et des outils économiques.

Projet de loi Grenelle II : <http://senat.fr/dossierleg/pj108-155.html>

Contributions FNE sur TVB : <http://www.fne.asso.fr/fr/themes/question.html?View=entry&EntryID=174>

FNE et politique de l'eau : <http://eau.fne.asso.fr/>

AGRICULTURE :

**FNE MET LES ACTEURS LOCAUX
AUTOUR DE LA TABLE**

Réduire de moitié les pesticides, tripler les surfaces en bio, certifier l'agriculture de haute valeur environnementale (HVE). Le Grenelle pourrait marquer un tournant dans l'agriculture française... à condition qu'il soit mis en œuvre ! FNE s'y attelle, tant au niveau national qu'en régions.

FNE a été moteur dans l'adoption des engagements du Grenelle et leur inscription dans les lois et plans nationaux. De même en régions, la participation des associations sera essentielle à leur mise en œuvre. C'est pourquoi FNE a organisé pour ses membres une formation « Agriculture et Grenelle » le 13 juin 2009 à Paris. Guy Paillotin, ancien Président de l'INRA et les Ministères de l'agriculture et de l'écologie y ont présenté le plan Ecophyto 2018, le plan Bio, la certification HVE, et toutes les mesures agricoles regroupées dans le plan Objectif Terres 2020. Les échanges avec les intervenants ont permis à une trentaine de participants de se mettre à jour des dernières actualités.

**EN RÉGIONS,
JOUER UN RÔLE DE « CATALYSEUR »**

Inciter les collectivités à s'investir dans la restauration bio, les chambres d'agriculture à conseiller les agriculteurs pour réduire leurs pesticides... la participation de l'ensemble des

acteurs régionaux sera nécessaire à l'application du Grenelle. C'est pourquoi FNE a invité ses fédérations régionales à organiser des rencontres-débats rassemblant profession agricole, élus, associations, administrations, financeurs. Cette année, Franche-Comté Nature Environnement et le CREPAN Basse-Normandie se sont prêtées au jeu en organisant deux rencontres, le 19 novembre à Besançon et le 15 décembre à Caen.

**UN TOUR DE FRANCE
DE L'AGRICULTURE HVE EN 2010 ?**

En 2010, FNE envisage une action spécifique sur la certification HVE, qui intègre désormais les critères proposés par la fédération (bas niveau d'intrants et place laissée à la nature). L'idée est de réaliser des enquêtes de terrain pour donner, dans diverses régions, des exemples concrets d'exploitations agricoles répondant à ces critères.

7



TRANSPORTS :

RÉDUISONS LA CONSOMMATION D'ESPACES AGRICOLES ET NATURELS

par **Dhemba Diedhiou**, chargé de mission du réseau *Transports*

Le secteur des transports est responsable d'une part importante de la croissance des émissions de gaz à effet de serre en France depuis 1990. Il est le premier émetteur de CO2 (34% des émissions de CO2) avec plus de 141 millions de tonnes de CO2 en 2005. A cela s'ajoute l'impact des infrastructures sur les milieux.

La loi de programmation du Grenelle de l'Environnement (Grenelle 1, août 2009, article 16), prône la mise en place d'un Schéma National des Infrastructures de transport (SNIT) qui fixe « *les orientations de l'Etat en matière d'entretien, de modernisation et de développement des réseaux relevant de sa compétence, de réduction des impacts environnementaux et de consommations des espaces agricoles et naturels...* ». Ce schéma vise à favoriser les conditions de report vers les modes de transport plus respectueux de l'environnement.

Le projet d'infrastructures défini par le SNIT est destiné à remplacer celui du CIADT (Comité Interministériel à l'Aménagement et au Développement des Territoires) de décembre 2003. Les associations de protection de l'environnement ont obtenu ce changement important de méthode de travail pour la définition des infrastructures de transports.

Le schéma veille à la cohérence globale des réseaux de transport et évalue leur impact sur l'environnement et l'économie. L'horizon de planification est 2030. L'Etat évalue l'opportunité des projets d'infrastructures à inscrire dans le SNIT en se fondant sur des critères à la fois socio-économiques et environnementaux.

Ces critères sont : le solde net d'émissions de GES induites ou évitées par le projet rapporté à son coût, la performance environnementale (lutte contre le bruit, effet de coupure, préservation de la biodiversité...), l'accessibilité multimodale, le développement économique, le désenclavement et l'aménagement du territoire aux différentes échelles, l'amélioration de l'efficacité, de la sécurité et de la cohérence du système de transport existant... La nouvelle démarche consiste à la prise en compte des critères environnementaux, notamment la Trame Verte et Bleue (TVB).

Dans le cadre du comité de suivi du Grenelle de l'Environnement, un comité ad hoc est mis en place pour les projets d'infrastructures. France Nature Environnement (FNE) fait partie de ce comité de suivi et a contribué à l'élaboration des critères d'évaluation des projets d'infrastructures du SNIT (Grille d'analyse multicritères des grands projets d'infrastructures).

L'ACTION DE FNE

- **FORMER ET ACCOMPAGNER** les associations. pour qu'elles s'approprient les enjeux d'une mise en œuvre sur leur territoire les engagements du Grenelle de l'Environnement et du SNIT.
Pour ce faire, FNE organise des journées de formations et d'échanges entre acteurs d'un même territoire en région. En collaboration avec nos fédérations régionales, ces journées ont été organisées à Lille (Nord Nature Environnement), Toulouse (FNE Midi-Pyrénées), Vannes (ADAIR), Lyon (FRAPNA Rhône-Alpes), Orléans (Nature Centre), Limoges (Limousin Nature Environnement). Et peut être prochainement dans votre région.
- **PRODUIRE** une plaquette associative portant sur le SNIT. Elle est sera diffusée à toutes les associations membres de FNE début 2010.



© Seighean

TRANSPORTS :

VERS DES PLATES-FORMES DE LOGISTIQUE URBAINE PLUS PERFORMANTES

par **Dhemba Diedhiou**, chargé de mission du réseau *Transports*

La livraison de marchandises en ville, c'est l'acheminement dans les meilleures conditions des flux de marchandises à destination ou en provenance de la ville. Elle permet d'approvisionner les commerces et citoyens, de transporter les matériaux de construction, d'enlever les déchets, de déménager les entreprises et particuliers... Elle est considérée comme une nécessité au développement économique et social des villes.

© Bruno Boutet

LES CHIFFRES-CLES

20% du CO₂ émis en ville est dû au transport de marchandises

50% du gazole consommé en ville par les transports urbains motorisés l'est pour le transport de marchandises.

GRENELLE DE L'ENVIRONNEMENT

La loi de programmation du Grenelle de l'Environnement (Grenelle 1, juin 2009, article 10) prône, dans le domaine des transports, la réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, afin de les ramener au niveau de 1990.

LES OBJECTIFS DU PROJET LIVRAISON DE MARCHANDISES EN VILLE DE FNE

Favoriser et encourager les synergies et la communication entre les acteurs associatifs, les élus et les milieux socioprofessionnels sur un même territoire.

Former et accompagner les associations régionales, départementales et locales sur la mise en place de politiques locales de transport urbain de marchandises visant l'implantation de plates-formes de logistique urbaine performantes et soutenables dans les outils de planification et les programmes d'action existant au niveau local.

LES ACTIONS MENÉES EN 2009

Réalisation des outils d'aide et d'accompagnement en l'occurrence une plaquette associative portant sur la livraison de marchandises en ville, diffusée en novembre 2009.

Organiser deux visites de plates-formes logistiques urbaines : le 27 novembre 2009 (Nice-Monaco) et le 10 décembre 2009 (La Rochelle). Ces visites permettent de sensibiliser, informer et échanger sur des cas pratiques concrets et sur un territoire donné.

LES ACTIONS PRÉVUES POUR 2010

Organisation de journées de réflexion et d'échanges entre acteurs d'un même territoire. Un séminaire national permettra de regrouper tous les acteurs de ce projet au deuxième trimestre.

Réalisation d'un guide méthodologique (outil d'aide à la décision). Ce guide permettra de sensibiliser les élus et de les aider à intégrer le transport de marchandises en ville dans les Plans de Déplacements Urbains et les documents d'urbanisme.

9



LE GRENELLE PREND LE LARGE

par **Benoît Hartmann**, chargé de mission
du pôle *Aménagement Durable des Territoires*



© localsurfer

Au terme d'une consultation marathon de deux mois, les quatre groupes de travail du Grenelle de la mer ont rendu leurs rapports en juillet dernier. Ils ont été compilés dans « Le Livre Bleu des engagements du Grenelle de la mer » : 138 engagements et 503 décisions à mettre en œuvre !

Fait nouveau, FNE et syndicats ont, côte à côte, pesé pour des engagements réels, contraignants, mais offrant une véritable alternative à l'impasse dans laquelle se trouve engluée la gestion du littoral et de la mer : diminution des stocks, algues vertes, pollutions des rivières et des côtes, crise de la connaissance et de la recherche...La mer et le littoral sont malades d'être mal gérés !

Pas moins de 18 chantiers opérationnels ont été créés pour mettre en œuvre le Grenelle de la Mer : missions, comités opérationnels, groupes de travail et saisines qui devront rendre leurs avis d'ici à mars 2010. Il s'agit donc maintenant pour FNE de mobiliser ses fédérations et associations « phares » pour porter une parole collective. Une fois de plus, FNE veut contribuer à la gouvernance à cinq collèges, mettant au service de la société, son expertise et la force de son mouvement sur des sujets aussi divers et sensibles que les pollutions marines et marées noires (n°13), le disfonctionnement du FIPOL (n°3), l'avenir des pêches profondes/minotières (n°1), le droit d'usage des mers (n°5), l'aménagement, la protection et la gestion des espaces littoraux (urbanisme, planification littorale, prévention des risques, estran, tiers sauvage, coraux, mangroves...) (n°6), le devenir des sédiments de dragage (n°11), la production d'énergies marines renouvelables (n°15), le passage des Aires Marines Protégées de 1% de la ZEE aujourd'hui à 10 % en 2012 et à 20% en 2020 (n°16).

Les raisons d'espérer et d'entreprendre ne manquent pas. Les océans et le littoral, pour peu qu'on leur en laisse l'occasion, ont une bonne capacité à se restaurer et pourraient, à condition d'adopter une gestion raisonnable et éco-systémique des milieux, offrir un plan B au naufrage annoncé.

L'occasion nous est aujourd'hui offerte d'essayer de sauver la planète Mer. Nous la saisissons à bras le corps !

UN TERRITOIRE, UN PLAN POUR LE CLIMAT

par **Adeline Mathien**,
chargée de mission *Climat & Territoires*

La réussite du grenelle de l'environnement ne sera effective que lorsque les engagements pris auront été déclinés localement et concrétisés. Pour se faire, France Nature Environnement s'est engagé à accompagner ses associations afin qu'elles impulsent et participent à la création de Plans Climat-Energie Territoriaux, outils des collectivités pour lutter contre le réchauffement climatique. Ces plans sont en effet amenés à devenir obligatoires pour les collectivités de plus de 50 000 habitants d'ici le 31 décembre 2012. La mise en place d'une telle stratégie locale se fait dans la concertation avec l'ensemble des acteurs politiques, économiques et des citoyens. La participation de la société civile aux débats et groupes de travail est essentielle pour que ces plans ne restent pas à l'état de vœux pieux mais soient efficaces, ambitieux (Objectif Facteur 4) et surtout acceptés par les citoyens.



© Bert Van Dijk



Ainsi, depuis cette année, la mission Climat et Territoire, intégrée au pôle Aménagement Durable du Territoire, propose des séminaires associatifs pendant lesquels sont abordés les contextes climatiques et énergétiques ainsi que la méthodologie de la mise en œuvre des PCET. L'objectif de ces réunions est aussi d'échanger sur les actions possibles des associations dans ces démarches et de revenir sur les expériences auxquelles elles participent.

En parallèle de ces séminaires, FNE propose un accompagnement spécifique des associations afin de favoriser la mise en place de PCET sur leur territoire et renforcer leur capacité d'intervention auprès des acteurs locaux, notamment les élus.

LE GRENELLE A MIS NOS POUBELLES AU RÉGIME!

par **Rachel Louiset**, chargée de mission du réseau *Déchets*

Conséquence des hivers plus doux, la floraison précoce. En donnant enfin la priorité à la prévention, véritable moyen de réduire en quantité et en toxicité nos déchets, le Grenelle de l'Environnement a instauré un changement important dans la politique des déchets en France. Des engagements chiffrés, accompagnés de mesures concrètes et d'outils adaptés sont prévus par la Loi de finances 2009, la Loi de programmation « Grenelle 1 » et le projet de Loi « Grenelle 2 ».

Objectif principal : réduire de 7% nos ordures ménagères et assimilées au bout de 5 ans. FNE se réjouit de ces avancées sur la prévention des déchets, pour laquelle le mouvement s'est battu depuis longtemps.

Ainsi, l'ADEME a mis sur pied un dispositif d'aides financières et techniques pour encourager les collectivités à mener des politiques ambitieuses de réduction des déchets. Elles sont

près de 150, prêtes à se lancer dans un plan départemental ou dans un programme local de prévention.

Les associations doivent accompagner ces nouvelles politiques locales, en les enrichissant d'actions concrètes : stop pub, compostage, sensibilisation à l'achat de produits pauvres en déchets... Pour les aider, le Réseau Prévention et Gestion des Déchets, soutenu par l'ADEME, propose aux associations membres et affiliées un accompagnement personnalisé et des formations en fonction de leurs besoins, de leurs souhaits d'action et de leur territoire. Plusieurs associations se sont déjà engagées dans cette démarche. Nous en attendons d'autres !

Moins de déchets, c'est moins de ressources épuisées, moins de produits transportés, traités, incinérés, c'est un changement radical de nos modes de consommation, qui appelle à la mobilisation de chacun.

1



DÉCHETS : AGIR, C'EST RÉDUIRE

par **Delphine Tombal**, chargée de mission du réseau *Déchets*

Du 21 au 29 novembre 2009, la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) a été l'occasion d'une importante mobilisation pour les associations de France Nature Environnement. Elles ont organisé plus de 80 actions pour encourager la réduction des déchets.

Action-phare de la Semaine de Réduction des Déchets, l'opération « Achats futés = moins de déchets » a été menée par les bénévoles associatifs dans plus de 30 grandes surfaces.

LIVRES VOYAGEURS

Le GDEAM, groupement de défense de l'environnement (62) a lancé une collecte de livres, BD et revues, au Lycée de Montreuil, du 9 au 28 novembre. Tous les ouvrages récupérés ont été mis à la disposition du grand public, le week-end du 28-29 novembre.

PIQUE-NIQUE " ZÉRO-DÉCHET "

Dans les écoles primaires de Château Thierry, les animateurs de Vie et Paysages, ont sensibilisé les élèves à la question du suremballage, de façon ludique et avec une mise en situation. Temps fort de l'intervention, les enfants ont préparé un pique-nique tendant vers le "Zéro déchet" : utile pour une sortie scolaire ou familiale. Une dizaine d'associations ont réalisées ce type de sensibilisation auprès des scolaires

CONFÉRENCES ET DÉBATS

A Langanet (56) le vendredi 20 novembre, NPCB (Nature et Patrimoine Centre Bretagne) et Eau et Rivières de Bretagne ont rassemblé plus de 80 personnes autour d'une conférence sur la prévention des déchets animée par Gaël Virlouvet, administrateur de FNE. Celui-ci a notamment rappelé que : « le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. »

Toutes les actions des associations du mouvement FNE :
http://preventiondechets.fne.asso.fr/dechets/fne_dp_serd_2009.pdf



A LA MAISON. JE COMPOSTE

Comme Bièvre Liers Environnement (38), plusieurs associations ont réalisées des actions de sensibilisation au compostage domestique. En magasins, dans les parcs municipaux, en salle, des bénévoles ont fait démonstrations.

EFFET BOULE DE NEIGE SUR LES BOÎTES AUX LETTRES

A la FRAPNA Drôme, par le simple bouche à oreille, des bénévoles ont incité au positionnement d'autocollants « Stop Pub » sur les boîtes aux lettres.

L'ensemble des associations de FNE ont pu également sensibiliser les citoyens à l'utilisation, a collecte et au recyclage des lampes basses consommation grâce à Recylum, qui a mis à disposition des associations des outils d'information.

FNE remercie l'ensemble des bénévoles pour leur mobilisation



FNE DÉVELOPPE UN OUTIL PÉDAGOGIQUE « AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ »

En 2010, année de la biodiversité, FNE met à la disposition des lycées agricoles un logiciel pédagogique. Créé par FNE en partenariat avec l'enseignement agricole, la recherche (INRA, MNHN, FRB), les associations environnementales et l'administration, l'outil IBEA évalue l'impact des pratiques agricoles sur la biodiversité.

Huit établissements volontaires en Rhône-Alpes l'ont testé en 2009 dans leurs exploitations agricoles : les résultats du logiciel ont été comparés avec des relevés naturalistes (plantes, papillons, chauves-souris,...), réalisés sur le terrain par une étudiante avec l'appui de membres de la FRAPNA. Cette expérience a contribué à la validation scientifique de l'outil : il existe bien un lien entre la diversité de la faune et



Réunion « PAC » organisée par FNE le 20 novembre (de gauche à droite) : Stéphane Le Moing (ministère de l'Agriculture), Dominique Dron (conseillère de Jean-Louis Borloo), Jean-Claude Bevilard (responsable du réseau Agriculture de FNE) et Guy Vasseur (Vice-président des chambres d'agriculture)

FNE DÉBAT DE L'AVENIR DE LA PAC

par Marie-Catherine Schulz, chargée de mission du réseau *Agriculture*

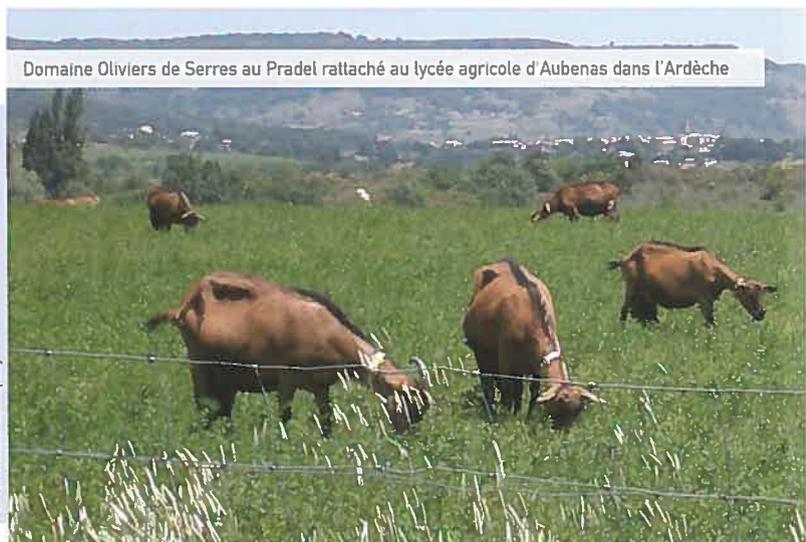
10 milliards d'euros dépensés chaque année pour soutenir les agriculteurs français : en ces périodes de « vaches maigres » dans les dépenses publiques, ce chiffre a de quoi interpellé. Alors que s'ouvrent en 2010 des négociations sur le budget de l'Europe, est-il possible de maintenir une Politique Agricole Commune (PAC) ambitieuse après 2013 ? C'est pour en débattre que FNE avait convié, le 20 novembre 2009 à Paris, Dominique Dron (conseillère de Jean-Louis Borloo), Stéphane Le Moing (ministère de l'agriculture), Guy Vasseur (vice-président des chambres d'agriculture) et Sandrine Bélier (députée européenne).

Devant une cinquantaine de participants issus des organismes concernés, les intervenants ont réagi aux propositions de FNE pour la future PAC. Les débats ont été riches, avec un point de convergence important : le souhait que la PAC soutienne les agriculteurs qui produisent des aliments de qualité... dans un environnement de qualité. émergents en expansion ont en outre le même objectif : construire toujours plus de voitures. Il est temps que l'on évalue l'efficacité en matière d'emploi et d'environnement de toutes ces aides publiques et que l'on pose enfin la douloureuse question de la reconversion du secteur automobile. Il faut produire des voitures plus économes certes, mais en vendre moins, cela est inévitable.

de la flore, et l'intensité des pratiques agricoles (pesticides, labour,...) évaluée par le modèle.

L'objectif pour 2010 est de démultiplier, dans les lycées agricoles, l'utilisation d'IBEA pour sensibiliser les agriculteurs de demain, mais aussi comme support de dialogue entre spécialistes de l'agriculture et experts de l'écologie.

© Clémence Carriquiry



Domaine Oliviers de Serres au Pradel rattaché au lycée agricole d'Aubenas dans l'Ardèche



Yusef Hadar / World Bank

« LE BOIS DE ROSE A RAPPORTÉ ENVIRON 150 000 000 DE DOLLARS À 13 PERSONNES DE LA RÉGION D'ANTALAHA POUR LA SEULE ANNÉE 2009. »

Depuis le début de l'année un pillage organisé et massif est en cours à Madagascar au coeur de parcs nationaux classés patrimoine mondial de l'UNESCO. FNE et les Naturalistes de Mayotte avaient relayé le combat des écologistes sur place. Ce combat continue et Fabienne Raberison nous en livre le contenu. Précisons que « Fabienne Raberison » est un pseudonyme pour notre informateur dont la vie est menacée par les trafiquants malgaches. Fabienne Raberison et Robin Débois, qui avait signé un article dans le précédent numéro de la Lettre du Hérisson sur le même sujet, sont donc une seule et même personne.

FNE: On parle de crise du bois de rose à Madagascar, qu'est-ce que ça signifie?

Fabienne Raberison : Le bois de rose est exploité à Madagascar de manière tantôt légale, tantôt illégale, depuis de très nombreuses années. En 2009, le Gouvernement Ravalomanana a publié un décret autorisant l'exportation des stocks déjà inventoriés...une semaine avant d'être emporté dans la tourmente politique de février et mars 2009. Immédiatement, des milliers de riverains des Parcs Nationaux du Masoala, du Marojejy et du Makira, aidés par de très nombreux citoyens (jusqu'à 4 000 personnes dans le Masoala) se sont rués dans les aires protégées désertées par les forces de l'ordre pour y couper le très rare et très précieux bois de rose. Quand on sait qu'il faut 5 arbres de bois léger et des dizaines de mètres de liane pour confectionner un radeau permettant de faire flotter une bille de bois de rose, que des kilomètres de piste ont été tracés en pleine forêt primaire, que des espèces de lémuriens en voie d'extinction ont été chassées pour alimenter l'ordinaire des coupeurs, on mesure (à peine) l'ampleur du désastre écologique engendré par cette crise politique. Les acheteurs sont exclusivement des hommes d'affaires chinois. 100% du bois en 2009 est parti vers la Chine pour y être travaillé, avant d'être ré-exporté vers les Etats-Unis ou l'Europe. On estime entre 60 et 100 000 le nombre de bois de rose exportés même si beaucoup de billes ont été coupées et cachées dans les dépôts.

FNE: En quoi le trafic de bois de rose est un frein pour le développement de Madagascar ?

F.B: Dans cette tourmente, les Malgaches perdent sur tous les tableaux. L'écotourisme rapporte annuellement 380 000 000 US\$, à répartir sur plusieurs dizaines de milliers de familles (agences de voyages, guides, chauffeurs de taxi, hôtels...). Le bois de rose a rapporté environ 150 000 000 de dollars à 13 personnes de la région d'Antalaha pour la seule année 2009. La ressource étant presque épuisée, il n'y aura pas de "récolte" suivante. Les éco touristes reviendront chaque année moins nombreux pour

admirer les forêts saccagées. Quand une bille de bois de rose quitte Madagascar, c'est également du travail et de la valeur ajoutée qui quittent le pays. Les paysans malgaches qui ont coupé et transporté les billes (souvent dans des conditions très éprouvantes et périlleuses) n'ont reçu que des miettes de la manne bois de rose. Leurs revenus leur permettent de manger mais ne représentent rien comparé aux 600% de plus-value que font les acheteurs chinois ! Maintenant qu'il n'y a plus de touristes, presque plus de bois à couper, aucune école de menuiserie n'ayant été créée, aucun emploi pérenne non plus, que vont faire ces paysans ? Retourner dans leurs rizières, aidés par leurs enfants dont l'école a fermé car il n'y a plus d'argent, ni étatique ni parental, pour payer les instituteurs... Sous-développement durable !

FNE: Auriez-vous un message à faire passer aux décideurs politiques à Copenhague ?

F.B: Dans les pays économiquement faibles, comme Madagascar, il est quasi-impossible de combattre des trafiquants qui disposent de trésor de guerre qui se comptent en millions de dollars. L'argent a une telle puissance ici que ces trafiquants (on parle maintenant de l'implantation de la mafia chinoise) peuvent tout se permettre. La meilleure façon de combattre ce trafic est de renforcer les législations des pays acheteurs, comme ce qui se passe actuellement aux Etats-Unis avec le Lacey Act ou en Europe avec le plan d'action FLEGT. Ensuite, je vous suggère vivement d'étendre le champ d'action de la justice pénale internationale aux crimes contre l'environnement. Il faut aussi penser à un cadre global de lutte contre la déforestation. On parle aujourd'hui de REDD. Très bien ! Mais faisons attention à ce qu'il englobe tous les aspects liés à la forêt (sociaux, économiques, biodiversité). Les parcs saccagés sont inscrits au Patrimoine Mondial de l'Humanité. La disparition progressive des forêts accélère et aggrave les catastrophes climatiques, qui tuent de plus en plus de monde. Ne s'agit-il pas d'un crime contre l'humanité, dont les auteurs méritent d'être poursuivis ?

ENGAGEMENT GOUVERNEMENTAL SUR LE FRET FERROVIAIRE : FNE ATTEND LA MISE EN OEUVRE

Depuis plusieurs mois Fret SNCF annonçait des pertes prévisibles pour l'activité Fret et mentionnait une possibilité d'abandonner certaines offres ferroviaires jugées non pertinentes. Suite aux nombreuses alertes, le gouvernement, a annoncé en septembre un « engagement national pour le fret ferroviaire » avec une déclinaison au sein d'un plan directeur pour la SNCF. Au delà des déclarations, nous attendons avec impatience les preuves de mise en œuvre.

UN RAPPORT D'ALERTE SUR LA PERTINENCE DU FRET FERROVIAIRE

Au début de l'année 2009, devant la dégradation des résultats financiers, la SNCF fait réaliser un audit complet de l'activité de Fret SNCF. Ce rapport analyse particulièrement la pertinence des différents services assurés par Fret SNCF. Si les « trains massifs »¹ représentent une activité économiquement viable, les « wagons isolés » sont bien identifiés comme une des causes principales des pertes de l'activité Fret. En sus de ce manque de pertinence économique, des remarques importantes sont mentionnées sur l'importance des émissions de CO2 liées à cette activité.

A l'occasion de plusieurs réunions de Conseil d'Administration, FNE alerte la SNCF pour éviter le choix de mesures qui seraient contraires au report modal comme défini par les engagements du Grenelle de l'Environnement. En outre, FNE demande une étude détaillée sur l'impact environnemental de tout projet affectant le transport ferroviaire de marchandises.

UN NOUVEL ÉLAN POUR LE FRET FERROVIAIRE

Mi-septembre, annonce de « l'engagement gouvernemental national pour le fret ferroviaire ». Pour la première fois en France depuis plusieurs décennies de priorités au « tout routier », des projets et des investissements de grande ampleur sont annoncés : plus de 7 milliards de financements pour le fret ferroviaire. Une véritable révolution dans le monde du transport ferroviaire.

En déclinaison de cet engagement gouvernemental, la SNCF présente son « schéma directeur pour un transport de fret écologique ». Tout comme le plan gouvernemental,



© Graham Smith

ce schéma directeur propose de nouvelles solutions pratiques pour que le Fret ferroviaire soit en capacité de prendre de nouvelles parts de marché. Au niveau international, des projets d'autoroutes ferroviaires permettront de capter les flux traversant l'ensemble du territoire. A une échelle très locale et régionale, les dessertes seront assurées par de nouveaux opérateurs ferroviaires de proximité (OPF), opérateurs de transport adaptés aux contraintes socio-économiques régionales et pouvant être indépendants de la SNCF. Une application immédiate pourrait être faite au niveau des Grands Ports, une des sources majeures de fret ferroviaire.

Nous constatons avec satisfaction un message politique très fort pour donner une nouvelle place au fret ferroviaire permettant aussi d'atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement. Nous soutenons ces projets ambitieux mais nous serons très vigilants quant à leurs concrétisations opérationnelles, en particulier dans les territoires, et nous demanderons régulièrement l'avancement de la mise en œuvre. Comme nous l'appelons de nos vœux depuis de nombreuses années, ces actions se traduiront-elles par un report modal significatif de la route vers le ferroviaire ?

¹ Train complet assurant un transport ferroviaire de bout en bout.



AGROCARBURANTS : UN RAPPORT CONTESTÉ PAR FNE

par **Lionel Vilain**, conseiller technique du réseau *Agriculture* de FNE

La synthèse de l'étude ADEME sur le bilan environnemental des agrocarburants a été mise en ligne précipitamment (et imprudemment) le 8 octobre et a été retirée moins d'un mois après suite aux vives critiques de FNE, du RAC* mais aussi de Total.

UNE EXPERTISE DÉCIDIÉE LORS DU GRENELLE

Rappelons que cette étude fait suite à un engagement du Grenelle de réaliser une expertise « exhaustive et contradictoire » sur les agrocarburants, notamment parce que le plan Biocarburants français prévoit un taux d'incorporation de 7% en 2010 et alors que de sérieux doutes sur les bénéfices écologiques réels de ces agrocarburants sont émis par de nombreux scientifiques. D'autre part, la directive sur les énergies renouvelables impose l'objectif d'incorporation de 10% dans le secteur des transports d'ici 2020, sous réserve de prouver qu'ils émettent moins de 35 % de gaz à effet de serre que les carburants conventionnels... Cette étude, qui s'appuie sur des analyses de cycles de vie des différentes filières d'agrocarburants (éthanol, ester), est donc capitale pour certains groupes industriels qui ont investi massivement dans ces filières. Elle est également importante pour l'Etat qui les subventionne copieusement. Enfin, pour le Réseau Action Climat et pour FNE, il est essentiel que cette étude soit sérieuse, honnête et transparente.

LES POINTS DE DISCORDE

Lié par une « clause de confidentialité », (au demeurant assez singulière puisque l'Ademe s'est engagée à publier intégralement le rapport final), FNE ne peut qu'évoquer les problèmes scientifiques qui ont invalidé la version précédente. En vrac, citons la sur-estimation du bilan énergétique des carburants conventionnels (qui a été dénoncé par Total), qui favorisait ainsi arbitrairement les agrocarburants. Des fertilisations azotées minorées et des valeurs d'efficacité énergétiques fournies par les industriels de l'éthanol, très différentes de celles que l'on trouve dans la littérature scientifique, et surtout la très mauvaise prise en compte des impacts des changements d'affectation des sols. Ce dernier point annulant largement tous les calculs optimistes précédents car on ne peut pas négliger le fait que la production mondiale d'agrocarburant (ethanol de canne et huile de palme) va remplacer plusieurs dizaines de millions d'hectares de forêts tropicales... L'Ademe a fait savoir que différents points seront revérifiés. Un nouveau rapport doit être soumis au comité technique début décembre.

*RAC - Réseau Action Climat



Cette synthèse concluait en effet prématurément à un bilan positif des agrocarburants en termes d'émissions de gaz à effet de serre, alors que le comité technique de l'étude n'avait pas encore rendu son avis sur le rapport!

Or, à l'étude de ce rapport, FNE et le pétrolier Total, membres du comité technique, ont signalé plusieurs erreurs de méthodologie et de calculs qui faussaient les résultats et optimisaient largement et systématiquement les performances des agrocarburants. L'accumulation de ces erreurs entachaient alors sérieusement la crédibilité de ce rapport et remettaient même sérieusement en question les conclusions publiées. Pour cette raison, la synthèse fut donc retirée du site internet de l'ADEME, remplacée par les explications suivantes : «A la lumière des réactions des membres du comité technique (...) le travail de l'Ademe, du comité technique et des experts (BioIS & EcoIntsys - 4) se poursuit afin d'apporter les compléments nécessaires à l'étude et à sa revue critique.»

10 ANS APRÈS LE NAUFRAGE DE L'ERIKA : VERS UNE CONDAMNATION EXEMPLAIRE DES POLLUEURS ?

Du 5 octobre au 18 novembre 2009, France Nature Environnement et ses associations ont combattu à nouveau le géant Total devant la Cour d'Appel de Paris. Malgré des débats riches et accablants pour le pétrolier, ce dernier continue de nier sa responsabilité dans le malheureux naufrage de l'Erika.

Dans la nuit du 12 au 13 décembre 1999, le pétrolier maltais Erika, chargé de 31 000 tonnes de fuel sombrait au large des côtes françaises. Le point de départ d'une pollution catastrophique qui souillera les côtes françaises sur 400 km, du Finistère à la Charente-Maritime, et tuera entre 150 000 et 300 000 oiseaux.

Les associations se sont battues tout au long de ce nouveau procès pour que le jugement de première instance, qui avait condamné pour la première fois l'affréteur d'un navire «poubelle», soit confirmé dans ses principes et que la sanction infligée soit à la hauteur des dégâts causés par les différents acteurs de ce carnage.

En retenant non seulement la responsabilité du propriétaire du navire, du contrôleur du navire et de l'affréteur mais également le dommage écologique, ce procès et la décision de la Cour à venir doivent reconnaître toute l'importance de la prévention du dommage écologique.

Le ministère public a requis la peine maximale à l'encontre des six prévenus, pour "pollution maritime". Des amendes de 375.000 euros ont été ainsi requises pour les personnes morales (dont TOTAL et ses deux filiales) et de 75.000 euros pour les deux personnes physiques.

L'avocate générale, Françoise Mothes a précisé lors de son réquisitoire que Total "ne pouvait ignorer que l'Erika était potentiellement dangereux" et que cette société "avait les moyens financiers d'assurer une protection". Elle a par ailleurs interpellé la société par ces mots: "Vous êtes responsable de la catastrophe et du préjudice qui en a

résulté pour presque toute la côte Atlantique et vous êtes responsable du préjudice écologique dont on vous demande réclamation à juste titre".

Les associations attendront avec impatience le délibéré qui devrait intervenir le 30 mars 2010.

En attendant, 10 ans après ce naufrage, il est grand temps que l'Etat français mette en œuvre très rapidement les engagements du Grenelle de la mer, pris à l'initiative de France Nature Environnement et de ses associations membres dont Surfrider Foundation, LPO et Bretagne Vivante qui réclament une évolution du droit national et international en faveur de «la juste réparation des dommages causés à l'environnement marin» pour «tendre vers la disparition ou la réduction drastique de la pollution liée aux activités maritimes».



© Jack Wolf



LOUP :

UN LOUP ABATTU ILLÉGALEMENT PAR UN CHASSEUR

Le 7 décembre 2009, lors d'une battue au sanglier, un chasseur des Hautes-Alpes a tiré sur une jeune louve. Surpris en flagrant délit par les agents de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, le chasseur a reconnu les faits et aurait indiqué avoir tiré après avoir été « surpris par l'arrivée du loup ». Devant la répétition de ces cas de destruction du loup, (deux cas connus en 2009), FNE a demandé au Ministère de l'Écologie qu'il fasse preuve d'une attitude ferme et exemplaire dans cette affaire, en déposant une plainte pour destruction d'espèce protégée. FNE a également salué le travail effectué par les agents de l'Office qui grâce à leur travail et leur connaissance de terrain permettent de révéler au grand jour ces actes contre-nature. Mais combien d'autres loups sont abattus ou empoisonnés en toute impunité? FNE, bien évidemment, va se constituer partie civile.



© Christian Joulot

© Jean-Luc Philippe



LYNX :

DEUX JEUNES LYNX EN ERRANCE À PONTARLIER

Dans la nuit du 18 novembre 2009, deux très jeunes lynx ont été aperçus à Pontarlier (Doubs). Le recours à des produits anesthésiants étant risqué sur de si jeunes animaux, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et le Centre de Sauvegarde de la Faune Sauvage Athéna ont tenté de les attraper à l'aide de filets. L'un des petits a pu être capturé, mais très agile, il a réussi à s'échapper. Depuis, à part un chien et un chat, les cages-pièges sont restées désespérément vides et ont finalement été retirées. Les deux jeunes lynx ont disparu de la circulation laissant craindre qu'après plus de quatre semaines de séparation d'avec leur mère, le pire leur soit arrivé.

Il est fréquent qu'au moment de la disparition de leur mère, les jeunes lynx se rapprochent des habitations pour trouver de la nourriture. Un acte de braconnage ou une mort accidentelle, suite notamment à la collision avec un véhicule peuvent expliquer la disparition de la femelle. Aucun cadavre de lynx n'ayant été signalé sur les abords des routes environnantes, les spécialistes privilégient la thèse d'un acte de braconnage, en cette période de l'année où la chasse vient d'ouvrir.

LE SÉNAT CONTRE L'ÉLEVAGE EXTENSIF

Sur la proposition de Gérard Bailly, Sénateur UMP du Jura, le Sénat a voté le 1er décembre 2009, un amendement à la loi de finances 2010, qui réduit de 500 000 euros le budget consacré aux grands prédateurs (loup, lynx, ours). Par cette manœuvre politicienne, le sénateur pensait porter atteinte aux budgets des associations de protection de la nature. Ce que ne savait probablement pas le sénateur, c'est que l'essentiel des crédits versés au titre de la préservation des grands prédateurs vient aider les éleveurs à protéger leurs troupeaux de la prédation des grands prédateurs et des chiens en divagation et indemnise les dégâts subis.

FNE a réagi en précisant que cette décision renvoie les éleveurs à la situation qui prévalait, il y a plus de quinze ans, lorsque l'État n'avait pas encore pris les mesures adéquates pour soutenir la filière pastorale face à la présence des grands prédateurs. Elle a rappelé qu'à cette période, ce sont les associations de protection de la nature qui, les premières, ont demandé que l'État soutienne les éleveurs et qui, avec leurs faibles moyens, sont venus les aider (aides-bergers, chiens de protection, réhabilitation des cabanes...). FNE a rappelé qu'il est normal que la société accompagne les difficultés des éleveurs en les aidant financièrement à protéger leurs troupeaux des prédateurs, et ce même qu'ils soient en présence ou non de grands prédateurs, et en les indemnisant pour les dégâts subis.





LE LOUP IBÉRIQUE

Par **Jean-David ABEL**,
responsable de la mission *Loup*

Alors que le loup italien est présent dans les Pyrénées-Orientales, la mission loup s'est interrogée sur la répartition du loup de l'autre côté des Pyrénées. À quand une rencontre entre les deux sous-espèces ?

PRÉSENTATION DE L'ESPÈCE

Le loup ibérique (*Canis lupus signatus*) que l'on nomme aussi loup d'Espagne est une sous-espèce du loup gris. On le trouve exclusivement sur la péninsule ibérique où sa répartition est extrêmement variable. En Espagne, la population de loups s'étend sur presque 1/5 du pays. L'essentiel de la population est localisé dans le quart nord-ouest du pays (Galicia, Asturias, Cantabria, Castilla y León). Un petit noyau de population, complètement isolé, se situe au sud du pays en Andalousie. Au contraire de l'Espagne où le loup s'étend sur de vastes territoires, au Portugal sa répartition est beaucoup plus réduite et localisée. La population se divise en deux noyaux distincts séparés par le fleuve Douro : le nord (Viana do Castelo, Braga, Vila Real, Bragança, une partie du district de Porto) concentre l'essentiel de la population (cinquante meutes) qui reste stable et communique avec les populations espagnoles. En revanche, au sud, la situation est plus critique : l'espèce n'occupe plus que quelques secteurs (Aveiro, Viseu, Guarda, Castelo Branco).

QUEL AVENIR POUR LE LOUP IBÉRIQUE ?

Le nombre important de loups en Espagne pourrait laisser croire que la situation y est idyllique. Or, le loup bénéficie d'une protection à deux vitesses : au sud du fleuve Douro, le loup est protégé, au nord, il est gibier. Mais même là où

le loup est protégé, tout n'est pas mis en œuvre pour une bonne acceptation de l'espèce. Les dégâts imputables au loup ne sont indemnisés que dans les parcs et les réserves nationales. Ailleurs, ce sont les chasseurs qui sont chargés des remboursements, ce qu'ils ne font que très rarement. Au nord du Douro, la chasse au loup sert surtout à calmer les esprits et lorsque la pression est trop forte, des battues sont déclenchées. Des chasses à l'affût mises aux enchères sont également organisées. Des postes de tirs sont placés à proximité de charniers. Lorsque le loup y pointe son museau, le tireur n'a plus qu'à appuyer sur la gâchette. Il faut ajouter le retour du poison et les actes de braconnage qui lèsent également l'expansion de l'espèce.

Au Portugal, alors que l'espèce était largement répandue au début du 20^{ème} siècle, la population a régressé au point d'atteindre cent-cinquante individus dans les années 80. La ratification par le pays de la Convention de Berne en 1988 a donné au loup une protection totale qui jusque-là pouvait être chassé. Grâce à cette disposition, la population s'est stabilisée. Elle reste toutefois très menacée, à cause du grand isolement géographique de certaines meutes qui fait planer un risque de consanguinité, de la forte dégradation des habitats de l'espèce due à la monoculture de l'eucalyptus et du bouleversement des pratiques agricoles causé par l'entrée du pays dans la Politique Agricole Commune, et du fort développement des infrastructures routières qui cloisonnent les populations. Les chiens en divagation constituent aussi une menace qui est double pour le loup. Comme en France, ils attaquent les troupeaux domestiques et laissent au loup le rôle du bouc émissaire. Enfin, des cas d'hybridation entre les chiens et les loups ont été rapportés, et quoique encore rares, peuvent menacer la conservation de l'espèce, surtout dans les noyaux très isolés situés au sud du Douro.

UNE RENCONTRE ENTRE LE LOUP ITALIEN ET LE LOUP ESPAGNOL

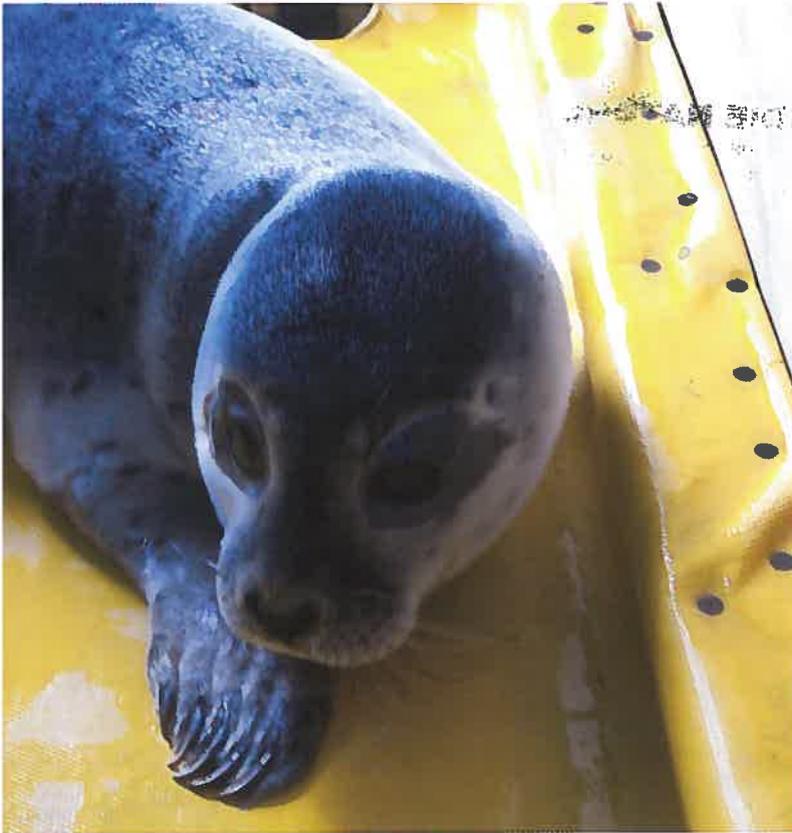
Dans la partie orientale des Pyrénées françaises, une petite poignée de loups venus d'Italie est installée. A priori, une rencontre entre les populations française et ibérique n'est pas pour demain. Du côté français, les procédures de tir sont déjà possible en cas de pertes sur les troupeaux. Du côté de la péninsule, les menaces restent nombreuses, même sur le dynamique noyau espagnol. Mais il est vrai que l'opportunisme du loup et ses capacités à couvrir de grandes distances ont souvent conduit à d'étonnantes nouvelles. Qui aurait pu croire que les loups italiens reviendraient en France et poursuivraient leur route, malgré la forte présence humaine et les nombreux obstacles, pour s'installer au pied des Pyrénées ?



PICARDIE NATURE, MER, VENT ET ÉNERGIE

PICARDIE NATURE

Bordée par la Manche, terre de vent, la Picardie est aussi une zone de migration pour les oiseaux. Depuis quarante ans, Picardie Nature veille sur la région. Tour d'horizon.



© picardie nature

Picardie Nature met en place chaque année un programme d'étude et de protection des phoques de la Baie de Somme soutenu par la DREAL Picardie, la Région Picardie, le conseil général de la Somme et de nombreux bénévoles. L'association assure le suivi des populations et effectue également un travail de sensibilisation auprès des différents publics.

Deux espèces de phoques ont retrouvé leur habitat naturel, la baie de Somme : le phoque veau marin et le phoque gris. En été, en pleine période touristique, les phoques veau marin sont dans leur période de mise bas. Un important travail de sensibilisation est alors réalisé par les membres de l'association car c'est une période très sensible où les activités humaines (promeneurs, sport de nature...) pratiquées à moins de 400 mètres perturbent les phoques. Leur réflexe : se jeter à l'eau. Lors de ces fuites, certains petits sont séparés de leurs mères. Ils sont alors recueillis par les bénévoles de Picardie Nature puis pris en charge par le centre de sauvegarde. Les jeunes phoques arrivent affaiblis, déshydratés et pas encore sevrés. Accompagnés par un vétérinaire, les bénévoles les aident à acquérir leur autonomie pour les relâcher quelques semaines plus tard.

Pour éviter les dérangements perturbateurs, Picardie Nature propose également des promenades au grand public dans la Baie avec des animateurs bénévoles pour observer, de loin, les groupes de phoques. A Picardie Nature, ce sont environ 150 bénévoles qui participent à ces actions.

LE PROJET DE CENTRALE DE VERBERIE

En septembre 2008, la société Direct Energie présente un projet de centrale électrique à gaz cycle sur le territoire de la communauté de communes de Basse Automne. Implanté sur les hauteurs de Verberie et de St Vaast de Longmont (Oise), ce projet est à la limite de l'un des derniers grands biocorridors que compte la Picardie, aux abords du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France et d'une zone Natura 2000. L'implantation initiale bloquait complètement le biocorridor, qui plus est dans la continuité d'un passage faune réalisé sur la ligne grande vitesse, le rendant ainsi obsolète.

Suite aux premières protestations, le projet a été décalé afin de laisser un passage symbolique sur le biocorridor. Ceci ne garantit en rien la pérennisation de son utilisation et du passage faune sur la ligne grande vitesse. Aucune étude ne prouve l'accommodation de la faune à l'impact occasionné par le bruit et la lumière qu'engendre une telle structure. Picardie Nature reste fermement opposée à ce projet.

UN VENT DU NORD PLEIN D'ÉNERGIE

En étant l'une des régions les plus ventées de France, la Picardie a un très fort potentiel de développement d'installations d'éoliennes. Ce n'est passé inaperçu : le nombre de projets a considérablement augmenté ces dernières semaines et Picardie Nature est de plus en plus sollicitée. Nécessaire, le développement de l'éolien doit se faire dans le respect des règles et non au détriment de la biodiversité. L'association a donc pour objectif de suivre de près toutes les demandes d'enquêtes publiques et veille sur les études d'impact.

Pour en savoir plus sur Picardie Nature
<http://www.picardie-nature.org/>



© picardie nature

